

RELEVÉ DE DÉCISION

BUREAU EXECUTIF

12 MAI 2015

Présents : JP CHAMPION- JC MERIC- H BACCHINI- JP CHURET- J KERHOAS- C FOURICHON- C FONTAINE- JM SOYEZ- E MARLIOT- JL DENECHAU- MT LANNUZEL JOURDAS- J CATHELINÉAU- B DAVID- M BOUVET- H GIRAUD- J MARAJO- O BOVYN

1	<i>Vie Fédérale et organisation des territoires</i>
1.1 Décision 1	Approbation du relevé de décision du bureau exécutif du 14 avril 2015 Le Bureau Exécutif approuve le relevé de décisions du BE du 14 avril 2015
1.2 Décision 2	Dates des prochains Bureaux Exécutifs et du CA de novembre <u>BE</u> 11 juin 2015 (journée) 25 juin 2015 (à 16H) 16 juillet 2015 (journée) 03 septembre 2015 (journée) 14 octobre 2015 (journée) 17 novembre (journée) 27 novembre 2015 (à 16 h) <u>CA</u> 26 juin 2015 28 novembre 2015 (journée) à confirmer au prochain CA <u>Conseil des Liges</u> 22 et 23 mai 2015 15, 16 et 17 octobre 2015 (A confirmer) Le BE approuve les dates des prochains BE uniquement
1.3 Information	Point sur les licences au 11 mai 2015 Le BE prend connaissance des variations par rapport à l'année 2014 (au 11/05) des licences clubs : +1 % sur les licences clubs jeunes et +2.4 % sur les licences clubs adultes.

<p>1.4</p> <p>Décision 3</p> <p>Remis CL + BE</p>	<p>Prix des licences 2016 pour présentation au Conseil des Ligues</p> <p>Le BE valide l'application de l'augmentation du coût de la vie (+0,5%) sur les licences 2016 et donne son accord pour soumettre ce principe au prochain Conseil des Présidents de ligues sans avoir déterminé le coût définitif des licences pour 2016.</p> <p>Le montant définitif de chaque licence sera déterminé ultérieurement une fois validé le choix de l'assureur licence à partir de 2016 et le montant de la cotisation d'assurance par licence.</p>
<p>1.5</p> <p>Décision 4</p>	<p>Affiliations</p> <p>Remis à un prochain BE.</p>
<p>1.6</p> <p>Décision 5</p>	<p>Désignation d'une personne ressource en charge de la coordination du dossier de Décision 5 : demande d'agrément du service civique</p> <p>Le Bureau Exécutif entérine la désignation de BERNARD PORTE comme personne ressource en charge du dossier de demande d'agrément du service civique</p>
<p>1.7</p> <p>Information</p>	<p>Demande d'accès à la base de données fédérale de la société LAE</p> <p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du courrier relatif à la demande d'accès à la base de données fédérale de la société LAE et de la réponse apportée par Monsieur CHAMPION à ces derniers.</p> <p>Un point sur l'avancée de ce dossier sera fait lors d'un prochain Bureau Exécutif.</p>
<p>1.8</p> <p>Décision 6</p>	<p>Demande de la ligue Rhône Alpes sur les primo licences</p> <p>Suite à la demande de la ligue Rhône Alpes de pouvoir bénéficier d'une dérogation expérimentale pour que la date de validité des primo licences soit avancée du 1^{er} septembre au 24 août à l'occasion de leur manifestation « Défi Sport Voile », le Bureau Exécutif qui est enclin à faciliter la prise de licence pour cette manifestation, préfère y répondre par la faculté offerte par les textes FFVoile de délivrer une licence Temporaire 4 jours et de la transformer au 1^{er} Septembre en licence club FFVoile primo. Le montant de la licence temporaire est déduit du montant de la primo licence au 1er Septembre. Une réponse sera faite en ce sens au président de la ligue.</p>
<p>1.9</p> <p>Décision 7</p>	<p>Statuts types nouvelles ligues régionales</p> <p>Le BE entérine les deux grandes options relatives aux statuts des nouvelles ligues devant être présentées au prochain Conseil des Présidents de ligue, relatives à la coordination des territoires à l'intérieur des nouveaux ressorts territoriaux :</p> <p>Option 1 :</p> <p>Le « comité territorial » ne dispose pas de la personnalité morale et fonctionne comme une commission interne de la ligue. Il regroupe des membres sur un territoire trans-départemental, voire sur le territoire d'une ancienne région ayant une logique commune d'activités, notamment sur le plan sportif. Il dispose de prérogatives au niveau de la nouvelle ligue, soit fixées par les dispositions statutaires, soit déléguées au cas par cas par le Conseil d'Administration (en matière sportive, de développement, de formation)</p>

	<p>etc...), avec un budget alloué chaque année par les organes de direction de la nouvelle ligue, et doit rendre compte annuellement des travaux réalisés. Le fait de ne pas définir précisément dans les statuts les compétences de ce « comité territorial » permet de prendre en compte des spécificités locales et de ne pas trop modéliser son fonctionnement, si ce n'est constater son existence. Il sera nécessaire de bien articuler les relations opérationnelles et les compétences respectives entre le « comité territorial » et les CDVoile existant.</p> <p>Option 2 :</p> <p>Le « comité territorial » dispose de la personnalité morale, ce qui lui permet notamment d'être agréé de recevoir des subventions des collectivités publiques ainsi que des cotisations de membres. Pour aller dans le sens de la simplification et éviter les doublons, il semble impératif que la personnalité juridique du « comité territorial » implique la disparition de tout CDVoile sur son territoire. Ses statuts et son fonctionnement peuvent reprendre celui des anciens CDVoile avec un ressort territorial plus important. Il devient ainsi un organe déconcentré de la FFVoile en remplacement des anciens CDVoile, avec la possibilité que les comités territoriaux soient les anciennes ligues régionales, ce qui impliquera une répartition claire des compétences entre ces comités territoriaux et les nouvelles ligues, soit selon leurs statuts, soit par conventionnement entre les deux structures.</p> <p>Il est nécessaire de préciser que cette seconde option implique une modification des textes statutaires de la FFVoile et ne pourra donc être mise en place de manière effective qu'une fois votée par l'AG de début avril 2016. Il est néanmoins possible pour les ligues de prévoir ce comité territorial avec la personnalité juridique ainsi que les conditions de son fonctionnement dans le traité de fusion sous condition suspensive de son intégration dans les textes statutaires de la FFVoile par l'AG FFVoile d'avril 2016.</p> <p>Dans l'intervalle ce dispositif sera proposé à la validation du CA de la FFVoile.</p>
<p>1.10</p> <p>Information</p> <p>Décision 8</p>	<p>Point sur l'avancée de la stratégie Européenne de la FFVoile</p> <p>Confirmation du dépôt du dossier pour la création du cluster européen.</p> <p>Le dossier européen relatif à la création du Cluster « Growth & Blue Tourism » a été envoyé le 21 mai 2015 à la Commission Européenne avec l'appui du cabinet d'étude. Le projet est porté par la FFVoile, la FFPP, European Boating Industry et l'ANEN (Association Nationale des Entreprises Nautiques Espagnoles). Une dizaine d'autres partenaires dont la Fédération Italienne de Voile intègre une Task Force qui participera aux discussions et à la définition des priorités d'actions.</p> <p>En cas de sélection du dossier par la Commission Européenne, la FFVoile recevra 45 602 € d'aide financière européenne pour agir dans le cadre du cluster européen. En principe, l'officialisation des projets sélectionnés devrait intervenir au mois de juin 2015.</p> <p>*Validation de l'assistance technique pour le montage de dossiers européens à l'échelle régionale.</p> <p>Conformément à notre volonté d'accompagner les clubs/CDVoile/Ligues dans la recherche de financement européen, la FFVoile a mis en place un accompagnement technique pour le montage de dossier.</p> <p>Afin de pérenniser ce service et valoriser cette prestation, la FFVoile souhaite conventionner avec les structures qui bénéficient d'un soutien personnalisé et approfondi. Il s'agit de signer un partenariat qui engage la structure à reverser 10% de l'enveloppe budgétaire européenne obtenue, en contrepartie de l'accompagnement de la FFVoile, et si et seulement si le dossier est sélectionné et</p>

<p>Décision 9</p>	<p>lorsque l'aide est réellement obtenue.</p> <p>Le BE se prononce favorablement sur ce dispositif.</p> <p>Proposition pour participer au projet « Voile et Handicap » piloté par l'EUROSAF - dans le cadre du programme Erasmus +.</p> <p>L'EUROSAF a sollicité les principales fédérations nationales de voile pour travailler collectivement sur un projet d'échange de bonnes pratiques concernant le handivoile. Cette initiative vient notamment en réponse au retrait de la voile pour les Jeux Paralympiques.</p> <p>La fédération européenne porte ce projet, avec l'appui d'un cabinet d'étude spécialisé, et souhaite déposer un dossier pour obtenir un financement européen dans le cadre du Programme Erasmus +.</p> <p>Le BE confirme l'engagement de la FFVoile dans ce projet.</p>
<p>1.11</p> <p>Information</p> <p>Décision 10</p> <p>Décision 11</p>	<p>Développement d'un partenariat stratégique nationale sur la croissance bleue</p> <p>*Discussion sur le Projet de loi « Croissance Bleue ».</p> <p>La FFVoile a été sollicitée dans le cadre d'une proposition de loi « Croissance Bleue », projet actuellement porté par le député Arnaud LEROY. Monsieur LEROY, soutenu par le Premier Ministre, souhaite « lever les verrous législatifs pour débrider le potentiel de croissance, d'activité et d'emploi des activités maritimes ».</p> <p>Il mène donc une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière maritime pour rédiger un texte global contenant divers dispositions d'ordre maritime et appuyant la mise en place d'une délégation générale sur les questions relatives à la mer dans une logique interministérielle.</p> <p>La FFVoile a été sollicitée, par l'intermédiaire du Conseil Régional des Pays de la Loire, pour participer à cette réflexion.</p> <p>Ils nous proposent donc de leur envoyer, avant fin mai, nos souhaits de modification législative sur une question relative aux affaires maritimes au sens large, donc y compris concernant des dispositions du Code du Sport.</p> <p>*Officialisation du partenariat FFVoile – FFPP.</p> <p>La Fédération Française de Voile et la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) souhaitent renforcer leur collaboration afin de mettre en place un partenariat stratégique pour promouvoir leur activité, notamment touristique, à l'échelle nationale et européenne dans le modèle Odyssea.</p> <p>Le BE valide la mise en place de ce partenariat.</p> <p>*Mise en place d'un cluster français « Tourisme & Croissance Bleus ».</p> <p>Dans la continuité du cluster européen et du partenariat FFVoile – FFPP, les deux fédérations vont créer un cluster français « Croissance & Tourisme Bleus dans le modèle Odyssea », véritable outil de coopération entre les acteurs du nautisme et de concertation avec l'ensemble des acteurs publics à l'échelle nationale, régionale et locale.</p> <p>Il sera décliné par Ligue qui le souhaite un cluster lié à celui national afin de correspondre aux Régions qui vont gérer les fonds européens décentralisés</p> <p>Le BE décide de créer avec la FFPP un Cluster Français « Croissance et Tourisme Bleu dans le modèle Odyssea » et désigne le Secrétaire Général Jean Claude MERIC comme chef de projet.</p>

<p>1.12</p> <p>Information</p>	<p>Note d'information sur La promotion Voile Féminine</p> <p>Le Bureau Exécutif prend connaissance de la note d'information sur la promotion Voile Féminine en séance. Concernant les diffusions, celles-ci sont prévues fin juin / fin juillet / fin août, sachant que le rassemblement du stage féminin a fait l'objet d'un clip dédié.</p>
<p>2</p>	<p>Développement</p>
<p>2.1</p> <p>Décision 12</p>	<p>Plan de communication coach plaisance</p> <p>Le bureau exécutif prend connaissance du projet et valide la proposition de Webnet pour un montant de 8 060€ HT et son financement sur le budget actuel du département Développement.</p>
<p>2.2</p> <p>Décision 13</p>	<p>Partenariat Voguevecmoi coach plaisance</p> <p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du projet Vogueavecmoi et valide le principe d'un partenariat à minima sur 2015 sur le domaine coach plaisance mais souhaite également que soit réalisé un benchmark dans le domaine « bourse aux équipiers » afin de contractualiser une proposition de collaboration étendue et globale (coach plaisance, régata...) avec la société retenue.</p> <p>Marie FRALEUX est désignée chef de ce projet en lien avec les permanents des autres départements/services concernés et un point sera réalisé à un prochain BE.</p>
<p>2.3</p> <p>Décision 14</p>	<p>Organigramme de la formation de formateurs</p> <p>Le Bureau Exécutif reprecise l'organigramme de la formation par le positionnement du Département Développement comme responsable des formations des formateurs de moniteurs (AMV).</p>
<p>2.4</p> <p>Remis au prochain BE</p>	<p>Soumission complémentaire Evalueurs de niveau 5</p> <p>Remis au prochain BE.</p>
<p>2.5</p> <p>Décision 15</p>	<p>Recours sur Labels</p> <p>Le BE accepte à l'unanimité de déroger au règlement et d'attribuer le label Club Compétition au Yacht Club de l'Île de France (YCIF).</p> <p>Il souhaite dans la réponse que soit bien stipulé que la ligue a fait une correcte</p>

Décision 16	<p>application du règlement en refusant le label à YCIF mais que compte tenu de l'anomalie constatée au niveau du règlement, le BE a décidé d'y déroger</p> <p>Par ailleurs et compte tenu de ce point, le BE souhaite la réécriture du règlement du label club compétition.</p> <p>Le BE décide de ne pas répondre favorablement à la demande du Club Nautique de Rosny pour apparaître sur le site « Faire de la Voile.fr » compte tenu de son nombre de licences délivré, inférieur au seuil statutaire de 20.</p>
3	<i>Voile légère</i>
3.1	Flotte Collective :
3.1.1	3.1.1 Choix sportif d'un catamaran pour la création d'un titre de Champion de France Minimes Catamaran Double Open à partir de 2016
Décision 17 Vote CA	Le BE décide de proposer au CA d'ouvrir un titre au Championnat de France Minime en flotte collective à partir de 2016 en Catamaran Double Open.
Décision 18	Suite à sa décision 6 du BE du 14 Avril 2015, le BE décide de consulter les 2 fabricants retenus compte tenu des caractéristiques des catamarans proposés (Le Topaz 14 CX et l'Erplast M). Le choix final sur le catamaran retenu n'aura lieu qu'en cas de création par le CA du titre au Championnat de France Minime en flotte collective en Catamaran Double Open.
3.1.2	3.1.2 Point sur La Flotte Collective en voile légère
Information	Un point est réalisé sur l'ensemble des championnats en flotte collective et ce sujet sera traité en Conseils des Ligues avant de revenir en BE.
4	<i>Voile légère / Habitable</i>
4.1	Validation du document « Le Calendrier Fédéral »
Décision 19	Remis au prochain BE
5	<i>Habitable</i>
5.1	Sailing Champions League
Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance de la plaquette de présentation

<p>5.2</p> <p>Information</p>	<p>Informations sur Le Championnat de France Solitaire Equipage Flotte Collective Habitable</p> <p>Le Bureau Exécutif prend connaissance des informations sur le Championnat de France Solitaire Equipage Flotte Collective Habitable, présentées en séance</p>
<p>5.3</p> <p>Décision 20</p>	<p>Mini Fastnet</p> <p>Le BE ne souhaite pas faire droit à la demande de la classe Mini de déroger à la règle des deux membres d'équipage pour l'épreuve du Mini Fastnet</p>
<p>6</p>	<p><i>Direction Technique</i></p>
<p>6.1</p> <p>Information</p>	<p>Programme prévisionnel du colloque inter-régional nord</p> <p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du programme prévisionnel du colloque inter-régional nord</p>
<p>7</p>	<p><i>Haut Niveau</i></p>
<p>7.1</p> <p>Remis</p>	<p>Information sur les critères de candidature aux Listes Haut Niveau et Espoirs 2016 Voile légère séries olympiques modifiés</p> <p>Remis au prochain BE</p>
<p>7.2</p> <p>Information</p>	<p>Résultats SWC Hyères sélectifs pour test évent Rio aout 2015</p> <p>Le Bureau Exécutif prend connaissance des Résultats SWC Hyères sélectifs pour test évent Rio aout 2015</p> <p>Le BE souhaite par ailleurs que les résultats lors de l'épreuve puissent également apparaitre sur le site de la FFVoile en plus du site de l'ISAF</p>
<p>8</p>	<p>CCA</p>
<p>8.1</p> <p>Décision 21 Vote A</p>	<p>Modification des Règles de Course à la Voile pour introduire l'utilisation de waypoints dans les parcours de course au large</p> <p>Le Bureau Exécutif entérine la possibilité d'effectuer des modifications aux Règles de Course à la Voile, dans le cadre de la RCV 86.3 et de la prescription de la FFVoile pour les organisateurs qui en feront la demande pour introduire l'utilisation de waypoints dans les parcours de course au large</p>

9	<i>Relations Internationales</i>
9.1 Information	Position de l'EUROSAF au sein de l'ISAF et prérogatives des fédérations continentales Le Bureau Exécutif prend connaissance de la position de l'EUROSAF au sein de l'ISAF et des prérogatives des Fédérations Continentales.
9.2 Information	Projet de ligue Européenne des clubs : perspectives européennes et nationales Idem point 5.1